

30.03.2010 – 17:27 Uhr

Protection contre le tabagisme passif: GastroSuisse définit sa stratégie

Zurich (ots) -

Prenant acte de deux initiatives populaires très différentes, GastroSuisse place au centre de sa conférence de printemps du 30 mars 2010 à Hausen am Albis ZH le point de la situation politique dans le cadre de la protection contre le tabagisme passif. Le conseil et les présidents des 26 sections cantonales ont fixé leur position sur cette question pour les prochaines années.

Eu égard à l'initiative populaire de la Ligue pulmonaire qui aboutira probablement et à l'initiative populaire de la Communauté d'intérêts des restaurateurs libres suisses qui aboutira peut-être, le thème principal a été le point de la situation en matière de protection contre le tabagisme passif. Après une discussion approfondie, le conseil de GastroSuisse et les présidents cantonaux se sont mis d'accord sur leur position sur la protection contre le tabagisme passif pour les prochaines années.

L'interdiction de fumer est une atteinte massive à la liberté. L'effet à long terme ne peut pas encore être estimé. Comme auparavant, chez de nombreux membres de GastroSuisse économiquement fortement défavorisés par l'interdiction de fumer, un grand mécontentement règne.

Lutte contre l'initiative populaire de la Ligue pulmonaire

C'est pourquoi l'objectif prioritaire de GastroSuisse est la lutte contre l'initiative populaire radicale de la Ligue pulmonaire. On envisage à cet effet de jouer un rôle déterminant dans un comité d'action contre cette initiative populaire.

GastroSuisse veut à l'avenir également s'investir dans l'intérêt de ses membres pour des espaces fumeurs avec service et des locaux fumeurs jusqu'à 80 m², et ceci dans le cadre d'une seule et même réglementation valable dans toute la Suisse.

GastroSuisse fait certes preuve de compréhension pour les préoccupations des auteurs de l'initiative "Pour une loi libérale sur l'interdiction de fumer" de la Communauté d'intérêts des restaurateurs libres suisses. La conférence des présidents a toutefois décidé, après une discussion approfondie, que GastroSuisse ne soutiendrait pas l'initiative populaire de la Communauté d'intérêts mais concentrerait ses forces dans la lutte contre l'initiative populaire "Protection contre le tabagisme passif" de la Ligue pulmonaire.

Loi fédérale en vigueur le 1er mai 2010

Le 28 octobre 2009, le Conseil fédéral a adopté la loi et l'ordonnance sur la protection contre le tabagisme passif avec entrée en vigueur le 1er mai 2010. En conséquence, la protection contre le tabagisme passif est réglée à partir du 1er mai 2010, même dans les cantons qui n'ont encore établi aucune disposition cantonale

jusqu'ici.

GastroSuisse est la Fédération nationale leader de l'hôtellerie et de la restauration. Près de 21.000 membres (hôtels, pensions, auberges, restaurants et cafés) organisés en 26 sections cantonales et quatre groupements sectoriels, font partie de la plus grande association d'employeurs de la branche en Suisse.

Contact:

GastroSuisse, Marketing et communication
Brigitte Meier-Schmid
Tél.: +41/44/377'53'53
E-Mail: brigitte.meier@gastrosuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100600850> abgerufen werden.